

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2108

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 14

Supprimer l'alinéa 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ces suppressions pourraient être de nature à octroyer des titres de séjour temporaire à des étrangers vivant en situation de polygamie. Même si d'autres dispositions empêchent cet état de fait, il est important de maintenir ces précisions dans ces articles. Le fait de vivre en situation de polygamie est contraire à notre modèle de civilisation. Il est donc important de maintenir ce critère dans le cas d'une délivrance d'une carte de séjour temporaire.